



CHARTRE DE PRET D'IPAD

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Le service de prêt d'IPAD est réservé aux personnes suivant actuellement une formation à emlyon business school ou étant membre du personnel de l'école. Il est soumis à la signature de cette présente charte plaçant la tablette sous la responsabilité de l'utilisateur jusqu'à son retour à l'école.

Lorsque vous utilisez l'IPAD à l'étranger, il relève de votre responsabilité de vous conformer aux prescriptions suivantes : tension secteur, réglementation sur l'usage des produits sans fil, autres prescriptions ou consignes de sécurité.

MODALITES DE PRET

Un seul prêt d'IPAD par personne est possible à la fois.

La durée de prêt est de 7 jours, renouvelable 3 fois pour 7 jours. Le retour n'est pas accepté tant que tous les éléments fournis ne sont pas rendus.

Une caution de 470 € est exigée. Nous vous demandons de nous fournir vos informations de carte bancaire. Votre carte ne sera débitée qu'en cas de non-respect de cette charte.

Les réservations sont possibles.

RESPONSABILITES DE L'USAGER

L'utilisateur doit :

- Rapporter la tablette iPad au point d'information du Learning Hub à la date fixée et dans le même état de fonctionnement. Elle devra être restituée dans sa housse de transport comprenant l'étui protecteur et son matériel d'accompagnement
- Ne jamais laisser la tablette iPad sans surveillance;
- Comprendre que toute tablette iPad perdue, volée ou endommagée devra être remplacée ou réparée aux frais de l'emprunteur.

L'utilisateur a l'entière responsabilité de la tablette iPad pendant son prêt.

RESPONSABILITES DU LEARNING HUB

Le personnel du Learning Hub doit :

- s'assurer que la tablette iPad soit remise à l'utilisateur en bonne condition. S'il a connaissance d'un dommage quelconque, il doit retirer la tablette iPad de la collection;
- réinitialiser la tablette iPad au retour de chaque prêt;
- retirer à un usager ses privilèges généraux d'emprunt dans le Learning Hub pour tout geste ou événement contrevenant à la présente politique.
- S'engager à détruire les informations bancaires recueillies à la restitution du matériel. Ces données ne seront pas divulguées à autrui et ne seront utilisées que dans le cadre du prêt d'Ipad.

MATERIEL PERDU OU DETERIORE

Tout retard, perte, vol ou endommagement feront l'objet d'une note de débit émise par la Direction Financière à la hauteur des valeurs du/des matériel(s) manquant(s). A savoir :

- Ipad : 400 €
- Housse de protection : 35 €
- Protection en verre : 35 €

Le paiement de cette note de débit sera effectué à partir des informations bancaires recueillies.

RECOMMANDATIONS D'USAGE

Avant la première utilisation, il est conseillé de lire le mode d'emploi fourni avec l'IPAD.

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente Charte. Je m'engage à suivre les recommandations d'usage, à respecter les délais de prêt, et à restituer l'IPAD en l'état, ou à rembourser le coût de remplacement ou de la réparation.

Prénom / Nom de l'emprunteur :

Carte bancaire (Visa, Master card) :

Numéro de carte :

Date d'expiration :

Cryptogramme :

Date :

Signature de l'emprunteur précédée de la mention « lu et approuvé » :

Signature du Learning Hub :